

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

| Date de la convocation 1 ^{er} Décembre 2015 | Heure de la séance 18 heures | Lieu de la séance Salle des Fêtes – CANET |
|---|---------------------------------|--|
| <u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance | | PROCURATIONS: |
| ASPIRAN: M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC: M.JURQUET Henri, CABRIERES: M.MALLET Denis, CANET: M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée, CEYRAS: Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT: M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES: M.BRUN Olivier, LACOSTE: M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES: M.BANQUER Alain, MERIFONS: M.VIALA Daniel, MOUREZE: M.DIDELET Serge, NEBIAN: M.BARDEAU Francis, OCTON: M.COSTE Bernard, PAULHAN: M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ: M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC: M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT: M.RIGAUD Christian, VALMASCLE: M.VALENTINI Gérald. | | Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge. |

Objet : ZAC de la Barthe – Vente de locaux situés 2 rue du Maréchal Ferrand.

Monsieur BRUN rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de communes possède des locaux construits sur la ZAC de la Barthe à Paulhan. Certains de ces locaux sont loués et d'autres sont inoccupés.

La SARL Locasoleil est actuellement locataire d'un de ces locaux d'une surface approximative de 300 m² situé 2 rue du Maréchal Ferrand, ZAE de la Barthe à Paulhan.

La SARL Locasoleil est une entreprise qui propose à la location du matériel de réception tant pour des manifestations privées que publiques.

Locataire depuis 10 ans, cette société souhaite aujourd'hui pérenniser son activité en devenant propriétaire des locaux qu'elle occupe.

Par référence aux évaluations des locaux voisins aux caractéristiques similaires réalisées par le service des Domaines, la valeur de ce local peut être estimée à 146 000 €.

La Communauté de communes dispose d'une marge d'appréciation de +/- 15 % afin de tenir compte des éléments particuliers de chaque local (espace extérieur à jouissance privative, isolation, portail d'accès, parking...).

Compte tenu de ces différents éléments, il est proposé de céder ces locaux à la SARL Locasoleil au prix global de 135 000 € net vendeur.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente de locaux situés 2 rue du Maréchal Ferrand, ZAC de la Barthe, 34230 Paulhan à la SARL Locasoleil au prix global de 135 000 € net vendeur.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté De Communes du Clermontais.

Jean-Claude LACROIX

Date de réception préfecture : 11/12/2015